

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance publique du 17 décembre 2020 à 18h00

LE PRESIDENT CERTIFIE :

N°2020-116

**RAPPORTS PRIX ET
QUALITE DU SERVICE
EAU POTABLE DU
SYNDICAT DES EAUX DE
LA TEYSSONNE, DU
SYNDICAT DES EAUX DE
L'ISABLE ET DU
SYNDICAT DES EAUX
SAINT-ANDRE-
D'APCHON/ARCON**

DIVERS

1-Que la convocation de tous les membres en exercice du Comité Syndical a été faite le 10 décembre 2020 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Comité Syndical a été affichée par extrait, à la porte du siège de Roannaise de l'Eau, Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement, 63 rue Jean Jaurès à Roanne, et qu'il n'a pas été présenté d'observations.

2-Que le nombre des membres en exercice, au jour de la séance était de 17 sur lesquels il y avait 10 présents, à savoir :

Mr Daniel FRECHET Président, Mr Philippe CHATRE Vice-Président, Mr Aldo MARCUCCILLI Vice-Président, Mr Didier PRUNET, Mr Pascal NERON, Mr Yves TAMIN, Mr Charles LABOURE, Mr Jacky GENESTE, Mr Christian DUPUIS, Mme Fabienne STALARS Délégués titulaires.

Absents avec excuses : Mr Lucien MURZI Vice-Président, Mr Pierre DEVEDEUX, Mme Cécile DONY, Mr Laurent BELUZE, Mr Romain BOST, Mr Daniel CORRE, Mr Gérard MEUNIER.

Secrétaire élu pour la durée de la session : Mr Philippe CHATRE.

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée le pouvoir écrit donné à un collègue par les membres du Comité Syndical empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOM DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Mr Lucien MURZI	Mr Daniel FRECHET
Mr Gérard MEUNIER	Mr Philippe CHATRE

Le Comité Syndical a donné acte de dépôt.

SCAN OK (DDT) S2E

Monsieur le Président soumet au Comité Syndical le rapport suivant :

Conformément à l'article L2224-5 du CGCT, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau est présenté au Comité Syndical.

Ce rapport retrace l'exercice de la compétence par le Syndicat des eaux de la Teyssonne, de l'Isable et de Saint André d'Apchon Arcon 2019. Il est examiné par les membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux. Cette commission émettra un avis sur le rapport.

Le rapport sera transmis aux collectivités membres de ses syndicats et les maires/président devront à leur tour le présenter à leur assemblée délibérante.

En conséquence, il sera demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- prendre connaissance du rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ont signé au Registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Roanne, le

22 DEC. 2020

Le Président

Daniel FRECHET